Image not found or type unknown

Conditions de vente et rédaction d'un bon de commande

Par **baboone1960**, le **27/01/2016** à **17:42**

Bonjour,

un bon de commande rédigé aux noms et prénoms de 2 époux (mariés sous le régime de la communauté) est-il valable si l'un des 2 seulement y a apposé sa signature ?
Merci pour votre réponse. Cordialement

Par **janus2fr**, le **27/01/2016** à **20:08**

Bonjour,
Oui, il est valable pour celui qui a signé, mais pas pour l'autre.

Par **baboone1960**, le **28/01/2016** à **01:24**

Merci pour votre réponse ; dans ce cas alors, cela peut-il il permettre de dénoncer ce bon de commande et de forcer le vendeur à renoncer à cette vente sans pénalité ?
Pour plus de précision, nous nous sommes engagés de façon très naïve pour une somme de plus de 20000€ sur une foire exposition et avons découvert un peu tard que dans ce type de vente, il n'y a pas de délai de rétractation.....
Nous cherchons donc un moyen de casser la vente sans payer les 30% réclamés par la société en question.
J'attends beaucoup de votre conseil. Merci

Par **janus2fr**, le **28/01/2016** à **07:31**

Non, ce n'est pas un motif de rétractation, comme déjà dit, celui qui a signé s'est bien engagé.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés